



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux

Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/057/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marjorie GIRAUD
Gestionnaire Assurances
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr

DECISION

PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 840 € TTC, au Cabinet BADEA & HADDAD, Avocats, au titre de ses frais et honoraires dans l'affaire GARZUEL / HAHN – Facture n° 23035 du 9 mars 2023.

Le Maire de TOULON, Ancien Ministre, soussigné, décide qu'en application de la délibération du 12 juin 2020, enregistrée sous le n° 2020/17/S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'arrêté n° 22/AR60 en date du 29 août 2022, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2023, chapitre 011, fonction 020, article 6227, au Cabinet BADEA & HADDAD, Avocats, 120, avenue Anatole France, 83160 LA VALETTE DU VAR, sur le compte Crédit Mutuel, Banque 10278, Guichet 09052, N° de Compte 00020397502, Clé 29, la somme de 840 € TTC (HUIT CENT QUARANTE EUROS), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 03 AVR. 2023

Transmis au contrôle de légalité le 04 AVR. 2023
Publié le

04 AVR. 2023

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



Acte à classer

DECIS2023057AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-04T11-31-13.00 (MI244228833)

Identifiant unique de l'acte :

083-218301372-20230403-DECIS2023057AJ-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : DECISION 2023/057/A.J. Paiement de la somme de 843 euros TTC au Cabinet BADEA et HADDAD, Avocats, en titre se ses frais et honoraires dans l'affaire GARZUE... / HAHN - Facture n. 23035 du 9 mars 2023.

Date de décision : 03/04/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DAF SCONT DECI 2023 057 AJ.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/23 à 11:31

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 04/04/23 à 11:31

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 04/04/23 à 11:36